

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal Jumeaux, Maire de Montigny-en-Ostrevent.

Monsieur le Maire procède à l'installation, pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, de Monsieur Olivier Bodin et de Madame Annick Brouwers (suite aux démissions de Monsieur René Lamour et de Madame Anne-Marie Jacquin, sont installés au 2 avril Monsieur Jean Nicolas. Rivera et Madame Véronique Van Cappellen. Suite à la démission de ces derniers, sont installés Monsieur Olivier Bodin et Madame Annick Brouwers) et procède à la remise de la Charte de l'élu local. Monsieur Bodin a par ailleurs intégré la commission « finances ».

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Étaient présents : Pascal Jumeaux, Maire, Laurent Gérard, Martine Fehlich, Stanislas Szperka, Marie-Ange Delsert, Jean-Christophe GUINCHI, Wendy DOLATA, Philippe SIRIU, Cathy GENEL, Fabienne WOJCIECHOWSKI, Henriette WAILLY, Fanny TEMPESTA, Gyliane JAMBART, Salvatore DE CESARE, Rita KFOURY, Annick BROUWERS, Olivier BODIN, Karine BRONSART, Stéphane BOUTRY, Kathy POLLART, Hervé MORELLE.

Ont donné pouvoir : Monsieur Yazid KAHAL à Madame Marie-Ange DELSERT, Monsieur Daniel HUGOO à Monsieur Philippe SIRIU, Monsieur Christian JAKEL à Monsieur Stanislas SZPERKA, Monsieur Nicolas LEBECQ à Madame Cathy GENEL, Monsieur Julien BUQUET à Monsieur J.C. GUINCHI, Madame Malika RICCELLI à Madame Martine FEHLICH.

Le quorum est atteint.

2-1 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal concernant d'éventuelles remarques.

Intervention de Madame Rita KFOURY : il y a une erreur au point 1.3 relatif à l'élection du Maire car quand on additionne les votes, ça ne fait pas 27 mais 26, il manque le « nul ».

Monsieur le Maire précise que cela sera rectifié.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

2-2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 (annexe 1 – présentation du ROB)

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'étude du ROB.

Pièces jointes :

- Un rapport,
- Situations financières provisoires en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Madame DELSERT présente le rapport d'orientation budgétaire qui a été adressé aux membres du Conseil municipal et précise qu'il a été tenu compte des remarques faites lors de la commission « finances » du jeudi 9 avril 2026.

Elle évoque une volonté de maîtrise des dépenses dans un contexte de légère baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ces dernières années, et énonce les diverses baisses de recettes.

Monsieur Salvatore DE CESARE souhaite que soit précisé le contexte économique. Madame DELSERT explique qu'il s'agit du conflit au Moyen-Orient (hausse du carburant et de l'énergie) et de la guerre en Ukraine (inflation)

Concernant la situation financière de la commune, il reste la dette relative aux travaux de la gare dont le remboursement arrive bientôt à son terme (14.95€/habitant pour un encours de 68597.46€ soit 1.7% des recettes de fonctionnement)

Le résultat provisoire montre un excédent de 681683.72€ et pas de restes à réaliser en section de fonctionnement.

Il y a un déficit en section investissement pour un total de 126820.92€ et le solde des restes à réaliser est de – 29817.84€. Il est précisé que cet état des restes à réaliser est erroné mais a pour autant été validé par le SGC qui a confirmé le compte provisoire. C'est une information obtenue après la commission de finances.

Madame Desmons (DGS) acquiesce.

Question de Monsieur Olivier BODIN : certains points évoqués en commission finance ne sont pas repris au ROB : c'est parce que des précisions ont été apportées depuis par des personnes qualifiées. En M57, si le service est fait en 2026, la dépense doit être rattachée à 2026. Le SGC a confirmé que le compte financier provisoire était validé.

Question de Monsieur Olivier BODIN : le SCG a-t-il validé ou annulé les écritures d'inventaires ? la dépense a été comptabilisée sur 2025 ou non ?

Madame DELSERT répond que la dépense a bien été validée par le SGC.

Concernant l'affectation des résultats, l'objectif lors de la présentation du budget sera d'affecter le maximum en réserve et le minimum en fonctionnement. Le résultat serait donc de 525544,96€ au 31/12/2025.

Concernant les engagements de l'équipe municipale pour 2026, il y a :

- le maintien de l'enveloppe budgétaire des indemnités de fonctions au même niveau que celle de 2024 (promesse de campagne),
- le rétablissement de l'éclairage public nocturne (12000€ supplémentaires en plus de la hausse de l'énergie),
- le nettoyage des voiries et filets d'eau par une balayeuse 6 fois par an pour 18000€,
- le fleurissement des entrées de ville pour 6000€, la redynamisation du centre aéré (15000€),
- le maintien des taux d'imposition malgré une baisse de la DGF (compensée par la revalorisation des valeurs locatives),
- l'adaptation du taux d'encadrement des enfants lors de la pause méridienne (3 contractuels à 8h/semaine),
- la révision des tarifs de restauration scolaire pour les enfants et les adultes (+20 cts car les familles payent au maximum, selon le quotient familial, 2.60€ alors que le prix du repas facturé par le prestataire est de 3.08€) [Question de Monsieur BODIN : quel gain serait engendré par la hausse du prix de la cantine ? Madame DELSERT répond : 1970€ par an.] [Monsieur DE CESARE réagit au fleurissement des entrées de villes en évoquant la problématique de l'arrosage pour laquelle il convient de se procurer un équipement permettant de stocker l'eau de pluie, Monsieur BOUTRY indique qu'il existe des systèmes citernes de 10000L en béton avec des pompes pour récupérer l'eau de pluie sur les bâtiments communaux]
- la baisse des tarifs des locations de salles car elles ne sont pas attractives (des simulations restent à faire) [Question d'Olivier Bodin : as-t-on une idée de notre capacité à louer les salles des fêtes ? : non, pas encore] La gratuité une fois par an pour les associations sera maintenue. [Question de Olivier Bodin : le retrait du forfait chauffage ne risque-t-il pas d'amputer la rentabilité de la location de salles ? : il faut faire des simulations. Madame Pollart propose un forfait ménage optionnel et de le déduire de la caution lorsque le ménage n'est pas fait. Monsieur Boutry indique qu'il faut vérifier le réglage du chauffage car il fait trop chaud au centre Jean Monnet et cela entraîne un surcoût inutile alors que des solutions techniques existent. Selon Salvatore De Cesare, le nettoyage des salles ne pose pas de difficulté car la plupart des gens nettoient et si ce n'est pas fait, on leur demande de revenir nettoyer. Et pour ce qui est du chauffage, le ressenti est différent selon la personne. Stéphane Boutry indique que la ville pourrait gérer la température sans passer par Dalkia. Monsieur le Maire évoque la possibilité de facturer le chauffage à l'heure plutôt qu'à la journée.]
- la baisse des frais de télécommunication, un contrat de 3400€ étant en cours de résiliation [M. Boutry propose ses compétences si la ville veut passer en full IP],
- 2800€ de frais de visites médicales car il y a un rattrapage à prévoir,
- et enfin 6000€ pour des EPI, soit une hausse de 2000€.

Question de Olivier Bodin : quelles pistes d'économies sont envisagées afin de maintenir l'équilibre budgétaire ? : en fonctionnement, le résultat devrait être tout juste mais on est obligés de travailler avec des dépenses qui ont déjà été engagées et qu'on n'avait pas prévues, notamment la réfection de la rue des Liniers pour 56000€, qui aurait dû être une dépense d'investissement, avec des subventions, mais qui a été passée en fonctionnement car la facture indique « réparation de nids de poule ». Cette dépense nous met en difficulté pour établir un budget à 0 comme on le souhaiterait. Il y a des recettes non perçues en 2025 qu'on aura en 2026.

Monsieur le Maire ajoute qu'on a dû missionner un architecte pour un préau installé en 2025.

Question de Kathy Pollart : n'y a-t-il pas de recours par rapport aux dépenses de la rue des Liniers ? On ne peut pas récupérer des subventions ? : non, pas en section de fonctionnement.

Concernant les effectifs, la dépense sera la même qu'en 2025.

Concernant les dépenses engagées en 2026 :

En investissement, on est à 0€ (car la réfection de la chaussée dans la rue des Liniers pour 56000€ est passée en fonctionnement, que le réseau d'électrification pour 119944€ est rattaché à l'exercice 2025)

Question de Olivier Bodin : quels sont les projets d'investissement ? : la priorité sera de sécuriser et de rénover les bâtiments, notamment les écoles.

Intervention de M. Morelle : M. Morelle dresse le constat d'une dérive structurelle. Les dépenses de fonctionnement représentent 62.9% du budget, soit 2 euros sur 3.

Il propose des recettes : les télécommunications (inventaire des lignes inutilisées, passage en full IP, rattachement à un groupement d'achat), une baisse de 10% des indemnités de fonction, ne pas sous-traiter à perte et investir dans un matériel polyvalent, fleurissement durable, soit 25000€ d'économies.

Il appelle à être irréprochable au niveau déontologique car un agent devant être titularisé en juillet a un lien familial avec l'ancienne municipalité, ce qui est incompatible avec son devoir de réserve et de neutralité et demande le gel de sa titularisation. Il s'inquiète pour la neutralité du service public. Enfin, pour la cantine, il propose lutter contre le gaspillage et à renégocier les prix avec scolaires.

Monsieur Morelle est d'accord avec la baisse des prix des locations de salles et le meilleur taux d'encadrement des enfants. Il prend acte de la tenue du débat.

Le Conseil municipal prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance, sur la base d'un rapport.

Le projet de délibération relatif aux délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire n'est pas à l'ordre du jour.

2-3 COMMISSIONS MUNICIPALES

Les modalités de création des commissions municipales ont été exposées lors du conseil municipal du 29 mars dernier.

Ce même jour, M. le Maire a proposé à l'assemblée de fixer le nombre des élus à neuf par commission, étant entendu qu'il est président de droit de chaque commission. Que cette élection se fasse au scrutin proportionnel, soit au plus fort reste, soit à la plus forte moyenne, le résultat donne sept élus pour le groupe majoritaire et deux élus pour l'autre groupe. Considérant cette décision, l'élection peut se faire par désignation à partir de la liste qui sera énoncée au cours de la séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à la désignation des membres des commissions municipales.

- Jeunesse et Sports,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Gérard Laurent, Christian Jakel, Daniel Hugoo, Nicolas Lebecq, Julien Bucquet, Fabienne Wojciechowski.**

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Olivier Bodin**.
Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Karine Bronsart**.

- Affaires sociales et Aînés,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Martine Fehlich, Malika Riccelli, Henriette Wailly, Yazid Kahal, Fabienne Wojciechowski, Stanislas Szperka**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Rita KFOURY**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Hervé Morelle**.

- Urbanisme et développement durable,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Stanislas Szperka, Gérard Laurent, Martine Fehlich, Henriette Wailly, Fanny Tempesta, Daniel Hugoo**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Salvatore de Cesare**

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Hervé Morelle**.

- Fêtes et cérémonies,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Jean-Christophe Guinchy, Malika Riccelli, Yazid Kahal, Wendy Dolata, Gyliane Jambart, Marie-Ange Delsert**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Annick Brouwers**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Kathy Pollart**.

- Culture,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Wendy Dolata, Nicolas Lebecq, Cathy Genel, Jean-Christophe Guinchy, Fanny Tempesta, Malika Riccelli**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Annick Brouwers**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Kathy Pollart**.

- Voirie et travaux,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Philippe Siriu, Yazid Kahal, Martine Fehlich, Julien Bucquet, Christian Jakel, Gérard Laurent**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Salvatore de Cesare**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Stéphane Boutry**.

- Communication,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Yazid Kahal, Nicolas Lebecq, Martine Fehlich, Fanny Tempesta, Jean-Christophe Guinchi, Henriette Wailly**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Olivier Bodin**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Hervé Morelle**.

- Education,

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Cathy Genel, Nicolas Lebecq, Fanny Tempesta, Fabienne Wojciechowski, Martine Fehlich, Henriette Wailly**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Rita Kfoury**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Karine Bronsart**.

- Cadre de vie et Sécurité.

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : **Pascal Jumeaux, Daniel Hugoo, Yazid Kahal, Christian Jackel, Jean-Christophe Guinchi, Henriette Wailly, Martine Fehlich**.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : **Salvatore De Cesare**.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : **Stéphane Boutry**.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

2-4 DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE AU RIPESE (Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut)

M. le maire expose à l'assemblée que la commune adhère au RIPESE (Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut) et que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient qu'elle désigne un délégué qui siègera au sein du comité syndical ainsi que son suppléant.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidatures.

Monsieur Morelle propose une candidature commune entre la liste Mieux Vivre à Montigny et la liste Montigny Rassemblement, et propose Madame Bronsart (professionnelle de l'éducation nationale) comme titulaire ou suppléante.

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : Mme Fanny Tempesta (titulaire), Mme Cathy Genel (suppléante)

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, sont proposées les candidatures de : Mme Annick Brouwers (titulaire) Mme Rita Kfoury (suppléante)

Pour le groupe Montigny Rassemblement, sont proposées les candidatures de : Mme Karine Bronsart (titulaire) et Mme Kathie Pollart (suppléante)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire procède à la mise aux voix :

Pour la liste proposée par le groupe Montigny Rassemblement : **4 voix** (M. H. Morelle, Mme K. Bronsart, M. S. Boutry, Mme K. Pollart)

Pour la liste proposée par Montigny Terre d'Ostrevent : **4 voix** (M. S. De Cesare, Mme R. Kfoury, M. O. Bodin, Mme A. Brouwers)

Pour la liste proposée par le Groupe Mieux Vivre à Montigny : **19 voix**

Sont désignés délégués au RIPESE : Fanny Tempesta (titulaire) et Cathy Genel (suppléante)

2-5 DESIGNATION DES DELEGUES QUI SIEGERONT AU S.I.C.A.E.I (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée)

M. le maire expose à l'assemblée que la commune adhère au S.I.C.A.E.I (Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée) et que suite au renouvellement des conseils municipaux il convient qu'elle désigne deux délégués titulaires qui siègeront au sein du comité syndical ainsi que leurs suppléants.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, sont proposées les candidatures de : M. Salvatore de Cesare et M. Olivier Bodin (titulaires) Mme Rita Kfoury et Mme Annick Brouwers (suppléantes)

Pour le groupe Montigny Rassemblement, sont proposées les candidatures de : M. Hervé Morelle et Madame Kathy Pollart (titulaires) et M. Stéphane Boutry et Mme Karine Bronsart (suppléants)

Pour le groupe Mieux-vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : M. Pascal Jumeaux et M. Gérard Laurent (titulaires) Mme Marie-Ange Delsert et M. Jean-Christophe Guinchy (suppléants)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire procède à la mise aux voix :

Pour la liste proposée par le groupe Montigny Rassemblement : **4 voix** (M. H. Morelle, Mme K. Bronsart, M. S. Boutry, Mme K. Pollart)

Pour la liste proposée par Montigny Terre d'Ostrevent : **4 voix** (M. S. De Cesare, Mme R.Kfoury, M. O. Bodin, Mme A. Brouwers)

Pour la liste proposée par le Groupe Mieux Vivre à Montigny : **19 voix**

Sont désignés délégués au SICAEI : M. Pascal Jumeaux et M. Gérard Laurent (titulaires) et Mme Marie-Ange Delsert et M. Jean-Christophe Guinchi (suppléants)

2-6 INSTANCE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU CANTON DE DOUAI-SUD DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT

L'instance de coordination gérontologique du canton de Douai-sud a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en leur apportant une aide à la vie quotidienne grâce à l'intervention d'aides à domicile ou d'employées de maison. Elle concerne la commune de MONTIGNY-EN-OSTREVENT.

Il convient d'élire un délégué et un suppléant.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, sont proposées les candidatures de : Mme Rita Kfoury (titulaire) Mme Annick Brouwers (suppléante)

Monsieur Morelle propose une candidature commune entre la liste Mieux Vivre à Montigny et la liste Montigny Rassemblement (car il est professionnel du secteur).

A défaut, pour le groupe Montigny Rassemblement, sont proposées les candidatures de : M. Hervé Morelle (titulaire) et Mme Kathy Pollart (suppléante)

Pour le groupe Mieux vivre à Montigny, sont proposées les candidatures de : Nicolas Lebecq (titulaire), Mme Martine Fehlich (suppléante)

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire procède à la mise aux voix :

Pour la liste proposée par le groupe Montigny Rassemblement : **4 voix** (M. H. Morelle, Mme K. Bronsart, M. S. Boutry, Mme K. Pollart)

Pour la liste proposée par Montigny Terre d'Ostrevent : **4 voix** (M. S. De Cesare, Mme R. Kfoury, M. O. Bodin, Mme A. Brouwers)

Pour la liste proposée par le Groupe Mieux Vivre à Montigny : **19 voix**

Sont désignés délégués de l'instance de coordination gérontologique du canton de Douai-Sud : Nicolas Lebecq (titulaire), Mme Martine Fehlich (suppléante)

Monsieur Yazid KAHAL rejoint le Conseil municipal à 20h28.

2-7 REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), PAR LE PRODUIT DES IMPÔTS

L'arrêté interdépartemental portant modification de périmètre du SIDEN-SIAN et actant l'adhésion de la Commune de Montigny-en-Ostrevent pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » au 1^{er} janvier 2026 vient de paraître.

Conformément à la délibération du comité syndical du 9 décembre 2025, la cotisation pour l'année 2026 s'établit comme suit : 5 € TTC × Nombre d'habitants de la commune connu au 1^{er} janvier 2025, soit 23 704.84 €.

Le comité syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation. L'assemblée a toutefois la possibilité de refuser cette fiscalisation et donc de financer cette contribution par le biais du budget communal.

Afin de répondre aux services fiscaux, il convient de délibérer de la manière suivante :

→ Accepter la fiscalisation de la cotisation syndicale pour l'année 2026,

Ou

→ Refuser la fiscalisation et choisit de financer la cotisation syndicale pour l'année 2026 par le biais du budget communal.

Monsieur le Maire propose de refuser la fiscalisation et de passer par le budget de la commune.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

A l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de refuser la fiscalisation et de financer la cotisation syndicale pour 2026 par le biais du budget communal.

2-8 CONSTITUTION DE COMITE DU SIDEN-SIAN (annexe 3 – note explicative)

A l'issue du scrutin municipal, il convient de procéder à l'installation du nouveau conseil syndical du SIDEN-SIAN. Celui-ci doit être composé selon les dispositions de l'article VII de ses statuts qui prévoient que chaque collectivité membre est, pour une compétence transférée, représentée directement ou indirectement au comité du SIDEN-SIAN par un ou plusieurs délégués titulaires **sans suppléant**.

La **notice explicative jointe en annexe 3** présente les modalités de représentation fixées par les statuts du syndicat.

Selon les termes de la législation en vigueur, le choix d'un « Délégué » ou d'un « Grand Electeur » ne peut se porter sur **un membre de votre Conseil Municipal, sous réserve qu'il ne soit pas employé par le SIDEN-SIAN ou ses Régie Noréade.**

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : Salvatore De Cesare.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : Stéphane Boutry.

Pour le groupe Mieux vivre à Montigny, est proposée la candidature de : Philippe SIRIU.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la désignation de **Monsieur Philippe SIRIU, Monsieur Salvatore de Cesare et Monsieur Stéphane Boutry en qualité de délégués titulaires au SIDEN-SIAN.**

Monsieur le Maire précise qu'il a pour sa part été désigné « grand électeur » par la communauté d'agglomération Coeur d'Ostrevent pour le SIDEN-SIAN.

2-9 CCAS : NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il convient maintenant que l'assemblée élise ses représentants qui siégeront au conseil d'administration du C.C.A.S.

L'élection doit se dérouler en application des dispositions de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles :

« Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

Monsieur le Maire expose que la répartition des sièges conformément au principe de la représentation proportionnelle est la suivante :

- 4 sièges pour le groupe Mieux Vivre à Montigny,
- 1 siège pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent
- 1 siège pour le groupe Montigny Rassemblement.

L'ensemble des membres de l'assemblée délibérante approuvent cette répartition ainsi que le principe du vote à main levée.

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : Mme Rita Kfoury

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : Mme Kathy Pollart

Pour le groupe Mieux vivre à Montigny, le Maire est Président d'office, et sont candidats : Mme Martine Fehlich, Mme Malika Riccelli, Mme Henriette Wailly.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

Sont désignés membres du Conseil d'administration du CCAS : Monsieur Pascal Jumeaux, Président, Mme Martine Fehlich, Mme Malika Riccelli, Mme Henriette Wailly, Mme Rita Kfoury, Mme Kathy Pollart.

2-10 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Il est désigné, en qualité de correspondant défense de la commune.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- D'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- De contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- De participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- D'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- De relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Pour le groupe Mieux vivre à Montigny, est proposée la candidature de : Jean-Christophe Guinchi

Pour le groupe Montigny Terre d'Ostrevent, est proposée la candidature de : Salvatore De Cesare.

Pour le groupe Montigny Rassemblement, est proposée la candidature de : Stéphane Boutry.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le principe du vote à main levée pour procéder à cette désignation.

Pour la candidature de M. Boutry : **4 voix** (M. H. Morelle, Mme K. Bronsart, M. S. Boutry, Mme K. Pollart)

Pour la candidature de Salvatore De Cesare : **4 voix** (M. S. De Cesare, Mme R. Kfoury, M. O. Bodin, Mme A. Brouwers)

Pour la candidature de M. Jean-Christophe Guinchi : **19 voix**

Madame A. Desmons (Directrice Générale des Services) indique à Monsieur le Maire qu'il est également nécessaire de mettre aux voix la proposition de **désignation de M. Guinchi comme correspondant défense.**

Abstention : 4 (groupe Montigny Rassemblement)

Pour : 23

Contre : 0

2-11 REGLEMENTATION DE REPARTITION DES ENFANTS DANS LES DIFFERENTES ECOLES

Considérant le nombre d'inscription dans les écoles de la commune, il est proposé d'affecter lors des inscriptions un secteur dans le périmètre des écoles afin d'y affecter chaque nouvel enfant inscrit.

Madame Genel évoque le transfert de compétence des inscriptions scolaires des deux écoles maternelles vers la mairie, dont a découlé la question de la règle d'affectation des enfants dans les écoles.

Une cartographie a donc été travaillée pour répartir les enfants à l'ouest d'une « ligne » à l'école La Fontaines et les enfants à l'est à l'école Victor Hugo.

Question de Mme Kfoury : quelle est la règle d'affectation à l'école primaire ?

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y en a pas puisque tous les enfants entrent en primaire dans la même école.

M. Bodin indique qu'il souhaiterait avoir davantage d'éléments préalables au vote à l'avenir. Monsieur le Maire prend note de cette demande.

Questions de Mme Pollart :

- Le projet a-t-il fait l'objet d'une concertation avec les représentants des parents d'élèves ?
- Les dérogations seront-elles possibles pour ne pas séparer les fratries ?
- Les effectifs d'encadrement, notamment du midi, ont-ils été calibrés en fonction de cette nouvelle sectorisation ?
- Y aura-t-il un recrutement pour pallier aux absences des agents en arrêt maladie ?

Madame Genel répond :

- Que la règle d'affectation a été présentée lors des Conseils d'école, qui ont eu lieu lors de la dernière quinzaine, aux instituteurs et parents élus.
- Les cas dérogatoires seront conservés concernant les fratries, les modes de garde, etc.
- L'anticipation du taux d'encadrement n'est pas encore faite, à ce stade, ont été recensés les enfants en obligation scolaire afin de préparer cette anticipation de l'encadrement.

Question de M. De Cesare : quel est exactement le changement, car un découpage existe déjà ?

Madame Genel répond qu'il est nécessaire d'écrire la règle de cette compétence dans la mesure où elle est exercée par la commune. Elle demande également à Mme Kfoury de bien vouloir lui transmettre les dérogations à la règle qui ont pu être signées.

Madame Kfoury demande pourquoi avoir changé de formulaire et Mme Genel répond que le précédent ne lui convenait pas.

Après explications, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Abstention : 8 (groupes Montigny Terre d'Ostrevant et Montigny Rassemblement) Pour : 19 Contre : 0

2-12 CIMETIERE : CHANGEMENT DE CONCESSION

Monsieur le Maire donne les explications concernant le tableau de la demande de changement de concession.

Titulaire	Concession	Motif	Proposition	Décision du C.M.
Famille GAUTRAND	Columbarium n°173 (Sana) Le 11/04/2023 pour 50 ans	Ont changé d'avis pour l'acquisition d'une caverne	Reste 47 ans, soit un remboursement de 601,60 €	Approuvé

--	--	--	--	--

Après explications, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

2-13 RETABLISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire demande de délibérer sur le rétablissement de l'éclairage public nocturne au 17 avril 2026.

Il s'agit d'une promesse de campagne.

Monsieur le Maire a appris qu'une demande de rétablissement a été faite le 26 mars 2026 mais il a souhaité la stopper afin de soumettre ce projet au Conseil municipal. Puis, suite à un problème de délai, le Conseil municipal a dû être reporté du 14 au 16 avril 2026.

Après des discussions techniques avec l'entreprise et dans un souci d'économies, il est proposé de procéder à l'extinction matinale 10 minutes plus tôt et à l'allumage nocturne 15 minutes plus tard (actuellement, l'éclairage s'éteint le soir à 23 heures et se rallume le matin à 5 heures)

Il a été négocié que la société en charge de l'éclairage public procède à ce réglage gratuitement et en profite pour régler les décalages d'allumage dans la commune.

Afin de diminuer le surcout lié au rallumage de l'éclairage public la nuit, la possibilité de faire varier l'intensité lumineuse selon l'heure a été envisagée, mais n'a pas été retenue pour des raisons techniques (manque de cartes mémoires sur certains lampadaires, auquel il sera urgent de réfléchir car cela représente un coût de 18000€)

Intervention de M. Stéphane Boutry : le groupe Montigny Rassemblement votera le rallumage de l'éclairage public nocturne avec une grande satisfaction et évoque une victoire pour les habitants et la sécurité publique. Il s'étonne que ni la précédente municipalité ni la société en charge de l'éclairage n'aient remarqué qu'il y avait un décalage dans les heures d'allumage et indique que les luminaires doivent être identifiable afin que chacun puisse signaler un dysfonctionnement. Il s'interroge sur la compétence de l'entreprise pour poursuivre le marché et propose de lancer un nouvel appel d'offres. Il s'étonne que certains quartiers ne soient pas équipés de cartes mémoire.

Monsieur le Maire lui explique que ce sont les équipements posés lors de la phase 1 du passage en LED.

Monsieur De Cesare indique qu'il votera pour le rétablissement de l'éclairage public la nuit bien qu'il y soit personnellement défavorable. En effet, selon lui, la délinquance n'a pas augmenté la nuit et a même baissé sur la période au cours de laquelle la lumière était éteinte la nuit. En outre, il ne voit personne dans les rues après 23h.

Monsieur Boutry lui répond qu'être dans le noir facilite les effractions, les vols et que des personnes ont mentionné diverses infractions lors du porte à porte (pendant la campagne)

Débat sur le caractère luxueux ou non de l'éclairage la nuit.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Abstention : 0

Pour : 27

Contre : 0

2-14 QUESTIONS DIVERSES

Questions du groupe Montigny Terre d'Ostrevent :

1° Madame Kfoury pose la question de l'extension aux élèves de primaire du dispositif de tutorat solidaire en place pour les élèves au collège, suite à une publication sur les réseaux sociaux.

Madame Genel exprime le souhait d'intervenir plus tôt et que suite aux observations de Madame Kfoury sur certaines contraintes, le projet est suspendu afin d'approfondir le dossier avec les équipes du Cœur d'Ostrevent Agglomération.

Madame Genel demande en outre que lui soient transmis l'ensemble des pièces relatives à ce dossier et s'interroge sur l'accès au dispositif par une élève de lycée.

Madame Kfoury est d'accord pour transmettre les éléments en sa possession et indique que l'accès au dispositif par une élève de lycée a découlé d'une méconnaissance du caractère « de projet » de l'extension du dispositif aux lycéens.

2° Madame Kfoury demande quelles actions sont envisagées face à la problématique du stationnement sur les espaces verts, sur plusieurs secteurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que dans un premier temps, il sera pédagogue, puis qu'ensuite il interviendra, au besoin en faisant appel aux forces de l'ordre, puisqu'il a l'appui du sous-préfet et des forces de l'ordre.

3° Madame Brouwers souhaite connaître le nombre d'enfants inscrits aux ALSH pour les vacances de printemps ainsi que le programme des activités.

Monsieur Laurent répond : pour la première semaine : 17 maternelles et 32 primaires ; et pour la deuxième semaine 13 maternelles et 20 primaires.

Il y a eu une sortie au Musée Arkéos à Râches, est prévue une sortie à Berck pour « les cerfs-volants », une animation gratuite (uniquement pour la première fois) par l'association « établi »

Questions du groupe Montigny Rassemblement :

1° Madame Pollart souhaite aborder le sujet des véhicules à 2 roues motorisés qui traversent les espaces verts fréquentés par les enfants notamment rue de la Lampisterie. Également le sujet des rodéos.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à le prévenir quand ça se produit. Il est en lien avec le lieutenant de Somain et a déjà fait remonter les situations dont il a eu connaissance. Il s'engage à faire remonter également les autres infractions que les membres du Conseil Municipal porteraient à sa connaissance. Il n'y aura pas d'indulgence pour ce type de comportements.

Madame Bronsart propose l'achat de gilets fluorescents à revêtir par les enfants et animateurs périscolaires sur le chemin de la cantine et de la garderie. Elle souhaite également connaître le prix du bus pour le transport des enfants à la cantine. Monsieur le Maire s'engage à lui communiquer cette information (quelques minutes plus tard, après avoir cherché l'information dans ses documents, Madame Delsert précisera que le prix du bus est de 18000€ par an)

2° **« Objet : Question écrite – Nuisances graves et atteintes à la tranquillité publique aux abords de l'immeuble du Fresnoy**

Monsieur le Maire,

Par la présente, notre groupe souhaite attirer votre attention sur une situation intolérable que subissent les riverains de l'immeuble du Fresnoy, et qui tend malheureusement à devenir une habitude à l'approche des beaux jours.

Dès que la météo le permet, les espaces verts attenants à ce bâtiment sont détournés de leur usage initial. Nous constatons, et les habitants nous signalent avec une grande détresse, l'installation de tonnelles et de campements de fortune pour y organiser des soirées qui s'étirent tard dans la nuit.

Ces rassemblements génèrent des troubles graves à l'ordre public :

- **Nuisances sonores continues** : musique à haut volume, éclats de voix et hurlements qui empêchent le voisinage de trouver le sommeil ou même d'ouvrir ses fenêtres.
- **Consommation d'alcool sur la voie publique**, entraînant des comportements erratiques et parfois agressifs.

- **Consommation et suspicions de trafics de stupéfiants**, créant un climat d'insécurité particulièrement anxiogène pour les familles et les personnes âgées du quartier.

Monsieur le Maire, en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes le garant du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques sur le territoire de notre commune. Les riverains du Fresnoy se sentent aujourd'hui abandonnés face à ces incivilités répétées.

Par conséquent, nous vous posons les questions suivantes :

1. **Sur la prévention et la sanction** : Quelles instructions précises ont été données à la police pour intensifier les patrouilles dans ce secteur spécifique, particulièrement en fin de journée et le week-end, et comment vous coordonnez-vous avec la police nationale pour endiguer les faits liés aux stupéfiants ?
2. **Sur l'arsenal juridique** : Envisagez-vous de prendre un arrêté municipal interdisant formellement l'installation de tonnelles, de tentes et la consommation d'alcool dans ces espaces verts attenants à l'immeuble du Fresnoy ?
3. **Sur l'aménagement** : Une réflexion est-elle engagée avec le bailleur social (si le terrain lui appartient) ou les services techniques pour réaménager cet espace afin de dissuader ces regroupements (clôtures, éclairage, retrait du mobilier urbain incitatif) ?

Les Montignanais ont droit au calme et à la sécurité. Nous attendons des solutions concrètes et un calendrier d'action, car la situation appelle à la fermeté et non plus à la simple observation.

Dans l'attente de votre réponse, que nous souhaitons voir portée à la connaissance du Conseil Municipal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Hervé MORELLE Pour le groupe Montigny Rassemblement. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est en relations avec Monsieur le Sous-Préfet et avec les forces de l'ordre et qu'il leur a déjà fait remonter la question. Il se rendra sur place ce week-end. Il compte rencontrer l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur la commune.

Il compte d'abord faire preuve de dissuasion en demandant une présence policière, puis ensuite sanctionner.

Il évoque la difficulté d'intervenir pour les mineurs qui inhalent du protoxyde d'azote et les bonbonnes ramassées dans la commune.

Concernant la vidéoprotection, les 25000€ d'économies évoquées concernant le budget ne seront pas suffisants pour sa mise en place de la vidéoprotection cette année.

3° Est-il prévu de refaire l'ensemble de la signalisation et du marquage au sol (stationnement, zébras, passages piétons) ?

Monsieur le Maire indique que certains ont déjà été réalisés. Monsieur Siriu précise qu'il prévoit de réunir la commission afin de procéder au recensement des zones pour lesquelles il est nécessaire de procéder à ces travaux, puis qu'un travail sera fait sur ce sujet en commission. Il indique que des marquages ont été faits au niveau de l'école Malraux.

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h25.